



Objet : Organisation pour les élèves internes – rentrée 2025-2026

Madame, Monsieur,

Suite aux nombreuses difficultés rencontrées l'année passée, il nous semble important de vous communiquer dès à présent certaines précisions quant à l'organisation des élèves internes. Notre volonté est d'être totalement transparents afin d'éviter tout malentendu.

Nous ne pouvons pas considérer les élèves internes différemment des autres élèves. En effet, agir ainsi crée un sentiment d'injustice et, par ailleurs, nous ne disposons pas de l'encadrement nécessaire pour mettre en place un suivi particulier.

Concrètement :

- **Peu importe l'heure d'arrivée d'un élève interne**, celui-ci pourra entrer dans l'école et sera pris en charge, même si son premier cours débute plus tard dans la journée.
- **Pour les élèves dont les cours se terminent avant 16h05**, que ce soit de manière structurelle (horaire habituel) ou exceptionnelle (licenciement de cours), nous leur permettons de rester à l'étude jusqu'à l'arrivée de la navette afin de travailler.
- Cette possibilité reste toutefois **non contraignante** : comme pour tous nos élèves, un interne ne pourra pas être obligé de rester à l'école après la fin de ses cours s'il choisit de sortir.

Nous espérons que ces informations clarifient notre organisation et restons à votre disposition pour toute question complémentaire.

Avec nos salutations distinguées,

N. DESMET
Directeur adjoint

S. Arickx
Directeur a.i.

☒

Talon à remettre à Mme Gérard, éducatrice pour le 03 septembre au plus tard.

Je soussigné(e) parent de,
élève interne inscrit en année, atteste avoir pris connaissance des informations
communiquées ci-dessus.

Signature précédé de la mention « Lu et approuvé »

Date : / /
Signature des parents :